Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Reims
direction des services départementaux de l'éducation nationale Marne

Châlons-en-Champagne, le 05 février 2019

L'Inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Marne

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1er degré

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Division des Personnels

Affaire suivie par
Doriane Khabbaz

Téléphone : 03.26.69.07.55
Mail : dp51-2@ac-reims.fr

Cité administrative Tirlet
7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Objet : Mouvement intra départemental 2019 – enseignant en situation de handicap

Dans la note de service n°2018-133 du 7 novembre 2018 parue au BOEN spécial n° 5 du 8 novembre 2018 les fonctionnaires **bénéficiaires de l'obligation d'emploi** peuvent prétendre à une bonification supplémentaire lors des opérations du mouvement intra départemental si la mutation représente une amélioration des conditions de vie de l'agent.

Si vous souhaitez bénéficier de cette bonification votre demande devra être transmise pour le **vendredi 22 février 2019 à la DSDEN de la Marne – Division des personnels – service du mouvement.**

La DSDEN fera suivre celle-ci au médecin de prévention du Rectorat.

Les documents médicaux justifiant de la situation devront être joints sous enveloppe scellée adressée au médecin de prévention et portant la mention : confidentiel.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Marne, et par délégation la secrétaire générale des services départementaux de l'Éducation nationale

DSDEN DE LA MARNE

Graziella De Sousa Ponte